



**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAYOTTE
(CCI DE MAYOTTE OU POUVOIR ADJUDICATEUR)**
Place Mariage, CS 73904,
97641 Mamoudzou cedex, Mayotte

Règlement de consultation

Marché MAPA 25-21CCI

***SERVICES DE BALAYAGE, LAVAGE ET NETTOYAGE DU MARCHE COUVERT DE
MAMOUDZOU***

**Marché à procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code
de la commande publique**

Date et heure limites de réception des candidatures et des offres :
Vendredi 9 janvier 2026 à 17h (heure de Mayotte)

1. Organisme (acheteur, pouvoir adjudicateur)

Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte (**CCI Mayotte**)
Place Mariage, CS 73904,
97641 Mamoudzou cedex, Mayotte
Siret 130 003 379 00018

Représentant du pouvoir adjudicateur : M. Mohamed ALI HAMID, Président de la CCI Mayotte.

Contact :

M. Ali ASSANI
E-mail : hali@mayotte.cci.fr
Tél : 02 69 61 04 26
M. 06 39 29 47 36

2. Objet et étendue de la consultation

L'objet du marché est la réalisation de services de balayage, lavage et nettoyage du Marché Couvert de Mamoudzou.

Le marché est passé en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique.

3. Allotissement – Variantes

Le marché n'est pas allotri. Il porte sur des prestations qui ne sont pas susceptibles de faire l'objet de lots différents.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches et les variantes ne sont pas autorisées.

4. Nomenclature européenne

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV)¹ est :

Code principal	Description
90910000-9	Services de nettoyage

5. Définition des besoins et rédaction du cahier des charges

Le besoin à satisfaire est décrit dans le cahier des clauses particulières (CCP) joint en annexe du présent règlement.

6. Procédure de consultation

Dossier de consultation des entreprises (DCE)

Les candidats prennent connaissance des caractéristiques du besoin faisant l'objet de la présente consultation via le dossier de consultation qui peut être téléchargé sur :

- le site de la CCI Mayotte : <https://www.mayotte.cci.fr/marches>; et
- la plate-forme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le dossier de consultation se compose des documents suivants :

¹ <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:074:0001:0375:FR:PDF>

- le présent règlement de consultation (RC) ;
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes.

En cas de téléchargement du DCE sur le site de la CCI de Mayotte, il est demandé aux candidats de régulièrement y retourner voir s'il n'a pas fait l'objet de modifications.

Pour ceux qui téléchargeront le DCE via le profil acheteur (PLACE), un message électronique leur sera automatiquement envoyé à chaque modification.

Les demandes de précision sont à faire via la plateforme PLACE au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. En cas de problème technique, un courriel peut être envoyé à Monsieur Ali ASSANI à l'adresse hali@mayotte.cci.fr.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la limite de réception des offres. Le cas échéant, les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet et le délai de remise des offres, si nécessaire, pourra être prorogé.

Modes de publicité retenus pour la consultation - annonce :

- sur le site internet de la CCI de Mayotte ;
- sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.
- dans 1 journal d'annonces légales (JAL) ;
- sur le site du bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) : <https://www.boamp.fr/>.

7. Présentation et examen des candidatures

Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de candidature telles que prévues aux articles L2142-1, R2142-3, R2142-4 et R2143-3 du Code de la commande publique relatifs aux :

- renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise ;
- renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise ;
- renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
 - indications concernant le chiffre d'affaires annuel général pendant les trois dernières années (DC2 ou DUME) ;
 - références des principales prestations similaires réalisées pendant les trois dernières années ;
 - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ;
 - les éventuelles certifications requises pour les prestations concernées.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponible sur le site www.economie.gouv.fr.

La CCI de Mayotte accepte également que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements susvisés.

Conformément au Code de la commande publique, les entreprises peuvent répondre dans le cadre d'un groupement d'entreprises.

La forme de ce groupement est libre, conjoint ou solidaire. Toutefois, chacun des opérateurs économiques, membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Il est interdit au candidat d'être mandataire de plusieurs groupements.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Chaque opérateur économique, qu'il se présente seul ou en groupement, pour justifier de sa situation juridique, produit à l'appui de sa candidature :

- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique ;
- tous documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à l'engager (un extrait K-Bis récent ou toute pièce justificative équivalente : pouvoir, délégation de signature).

Examen des candidatures

Après analyse, seront éliminées :

- Les candidatures non-accompagnées des pièces réclamées ci-dessus ;
- Les candidatures ne présentant des garanties professionnelles, techniques, économiques ou financières suffisantes ;
- Les candidatures déposées postérieurement à la date et l'heure limite.

Toutefois, s'il constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous.

Il en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

8. Présentation des offres.

Le dossier constituant l'offre comprend obligatoirement les documents suivants, rédigés en langue française :

- le mémoire technique détaillé tel que décrit dans le CCP ;
- le CCP signé ;
- la proposition de prix.

Les pièces de l'offre comprennent les pièces contractuelles telles qu'indiquées sur le CCP joint au présent règlement.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

9. Transmission des offres

Sous peine d'irrecevabilité, les offres seront envoyées sous forme dématérialisée sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les offres comprendront obligatoirement la proposition de prix et tous les renseignements que le candidat jugera utiles de transmettre à l'acheteur concernant les services.

Les offres mentionnent l'objet de la consultation et sont rédigées en langue française.

La durée de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Une visite du bâtiment, objet du présent marché est conseillée pour soumissionner. Les visites se font uniquement sur rendez-vous auprès du Responsable du Marché Couvert de la CCI de Mayotte : M. ISSIAKA Mohamed (Tél : 02 69 61 04 26 – Gsm : 0639 00 27 28; @ : missiaka@mayotte.cci.fr).

L'unité monétaire de paiement est l'euro. Les prix sont fixés hors TVA et TTC.

Les offres doivent être transmises avant le : Vendredi 9 janvier 2026 à 17h00 (heure de Mayotte).

10. Critères d'examen des offres

Après l'admission des candidatures, le pouvoir adjudicateur examinera les offres.

Les offres jugées anormalement basses seront exclues dans les conditions des articles R.2152-4 et R.2352-2 du Code de la commande publique.

La CCI de Mayotte examinera les offres des candidats au vu des critères suivants :

- Prix : 60 %
- Moyens matériels : 20 %
- Moyens humains utilisés : 15 %
- Qualité des produits d'entretien utilisés : 5 %.

Le calcul de la note du critère de prix se fera de la manière suivante :

Note prix (Np) = (montant de l'offre moins-disante / montant de l'offre à noter) * 60

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

11. Négociation

La CCI de Mayotte peut négocier avec un ou plusieurs candidats dont l'offre lui a paru intéressante.

Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit par les candidats puis transmis à la CCI de Mayotte.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. A cet effet, les aménagements apportés en cours de négociation au besoin initialement identifié sont communiqués à tous les candidats retenus pour négocier.

Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base de l'offre initiale sans négociation.

12. Renseignements complémentaires

Chaque candidat est tenu de signaler les anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions qui sont susceptibles de le lésier à la lecture des pièces constitutives du DCE.

A défaut de les avoir signalées, le candidat est réputé admettre que ces éventuelles anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions ne l'ont pas lésé dans sa compréhension du DCE, dans la présentation de sa candidature et dans l'élaboration de son offre.

13. Sélection de l'offre

Après analyse des offres définitives, la CCI de Mayotte sélectionne l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés précédemment et en tenant compte de leur ordre d'importance.

A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés par simple courrier ou courriel.

Le démarrage de l'exécution de la prestation s'effectuera une fois l'ordre de service envoyé par le pouvoir adjudicateur.

14. Documents à produire

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit produire rapidement à compter de la demande de la CCIM notamment les pièces suivantes :

- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Attestation d'assurance.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers devront être rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

A défaut de produire ces éléments dans le délai susvisé, l'offre du candidat sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les attestations et certificats nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Le Représentant
du pouvoir adjudicateur

Mohamed ALI HAMID
Président de la CCI de Mayotte

Annexe
Cahier des Clauses Particulières et ses annexes

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE MAYOTTE
Le 2^{ème} Vice-Président